



VILLENEUVE  
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 01 juin 2023

## EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS D'AMENAGER

AFFICHAGE N°                    du

Par décision municipale n° **PA 94078 23 00002** du 30/05/2023  
Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e)                    2 avenue Jean Jaurès  
94 600 CHOISY LE ROI

En vue de la réalisation :

Sur un terrain sis                    4-6 bis rue de Crosne, promenade du pont de l'Yerres  
Cadastré

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

Monsieur le Maire,



Philippe GAUDIN

---

### PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,  
Nous soussigné,                    Appareteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,  
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision  
municipale n° **PA 94078 23 00002** du                    a été affichée en Mairie du  
au                    conformément aux textes en vigueur.  
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appareteur,